[**RESOLUTION N° 3 - EMPLOIS ET PRECARITE**](http://www.cgtr-educaction.com/2emecongres/RESOLUTION-N-3-EMPLOIS-ET-PRECARITE_a17.html)

Notre société insulaire est minée par un chômage massif et par une paupérisation et une précarisation extrêmes.

Nous sommes tous conscients de la situation sociale et économique particulière de La Réunion qui connaît de nombreux retards structurels, en particulier dans les services publics, et un taux de chômage élevé.

Nous rappelons notre attachement à un service public de qualité, facteur incontestable de développement et soulignons avec force le rôle essentiel de l’Education nationale dans la société réunionnaise.

Le taux d’encadrement en emploi public dans les administrations en général et au sein de l’Education nationale en particulier est le plus faible de France alors que nous besoin pour le développement de notre région de services publics forts et de qualité.

L’académie de La Réunion est la lanterne rouge des académies de France ; Rang de classement : 30éme/30 (source : tableau inter-académique publié par le Ministère de L'Education).

A ce sous-effectif en emplois de titulaires s’ajoute la mise sur le bord du chemin régulière de très nombreux collègues précaires (qui pour certains cumulent plus de 10 ans de service).

Nous ne pouvons accepter que nos collègues qui exercent dans les services et établissements depuis de nombreuses années concourant par la même au bon fonctionnement du service public, soient jetés comme de vulgaires « *KLEENEX*» et remplacés par de nouveaux précaires.

La précarité, nous n’en voulant plus ! Nous réclamons la création de postes de titulaires.

En outre, cette précarisation se double d’une remise en cause profonde du statut des agents du service public et ce depuis la loi de Réforme de la Fonction Publique.

Désormais le recours aux contractuels est légalisé et encouragé, ceci est inacceptable !

Ainsi, les délégués au 3ème congrès :

- Œuvreront contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes en exigeant des conseils d’administration qu’ils se prononcent contre l’autorisation pouvant être accordé aux chefs d’établissement de recruter de nouveaux précaires.

- S’engagent à poursuivre le combat pour obtenir un plan de résorption de la précarité dans l’Education Nationale par la transformation de tous les emplois contractuels et précaires existants dans nos services en emplois statutaires.

- S’engagent à demander l’abrogation de la Loi de Réforme de la Fonction Publique ou alors sa refonte complète en une vraie réforme soucieuse de la défense du Service Public.